

*Mairie de Fontenay le Vicomte***DÉCISION DU MAIRE****SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE MISE À DISPOSITION À TITRE GRACIEUX DE LA SALLE POLYVALENTE « LES VIGNES » À L'ASSOCIATION GYM D'ENTRETIEN VAL D'ESSONNE (GEVE)**

N° 2022/16

Le Maire de Fontenay le Vicomte,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23 ;

VU la délibération du Conseil Municipal du 26 mai 2020, modifiée par délibération du 19 juin 2020, portant délégations de pouvoirs au Maire et lui permettant notamment de décider de la conclusion de louage de choses n'excédant pas 12 ans ;

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite soutenir l'association GYM D'ENTRETIEN VAL D'ESSONNE (GEVE) dans la poursuite de ses objectifs en mettant à disposition la salle polyvalente, à titre gratuit, afin qu'elle y pratique des activités gymniques d'entretien et de bien-être ;**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de passer une convention avec cette association ;**DÉCIDE****Article 1** : De signer la convention de mise à disposition à titre gracieux de la salle polyvalente « Les Vignes », avec l'association GYM D'ENTRETIEN VAL D'ESSONNE (GEVE), représentée par son Président Madame Laetitia DUBE, dont le siège social est situé 9 rue de la Sablière à MENNECY (91540), afin que cette association y pratique des activités gymniques d'entretien et de bien-être, à compter du 12 septembre 2022 jusqu'au 7 juillet 2023.**Article 2** : De signer un Contrat d'Engagement Républicain des associations bénéficiant de subventions publiques conformément au décret n°2021-1947 du 31 décembre 2021.**Article 3** : L'association GYM D'ENTRETIEN VAL D'ESSONNE (GEVE) utilisera la salle polyvalente tous les lundis de 11 h 00 à 12 h 30 et tous les jeudis de 10 h 00 à 12 h 30, hors vacances scolaires.

Fait à Fontenay-le-Vicomte,
Le 11 octobre 2022
Le Maire
Valérie MICK RIVES

